



# **RAPPORT ESG**

## **Exercice 2023**

Sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

6 avril 2024  
Version 1

Dans un monde en constante évolution où les enjeux environnementaux, sociaux et économiques sont de plus en plus interdépendants, notre engagement envers le Développement Durable (DD) est indéfectible. Le Développement Durable est un modèle de croissance économique dont la principale ambition est d'harmoniser le progrès économique et social avec la préservation de l'environnement. Il est fondé sur l'idée que notre environnement n'est pas seulement un ensemble de ressources à exploiter, mais un patrimoine inestimable qui se doit d'être préservé et transmis aux générations futures.

La nécessité de cette approche holistique se traduit dans notre adhésion aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Ce sigle est largement reconnu et utilisé par la communauté financière pour encapsuler les trois piliers fondamentaux de l'analyse extra-financière. Ces critères reflètent notre engagement à exercer une gestion socialement responsable de notre organisation, non seulement en ce qui concerne notre impact sur l'environnement, mais aussi notre relation avec nos parties prenantes, y compris nos employés, partenaires, sous-traitants et adhérents.

Le critère environnemental est axé sur la manière dont nous gérons notre impact sur l'environnement. Cela comprend la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prévention des risques environnementaux. Ces éléments soulignent notre engagement à respecter l'environnement, à minimiser notre empreinte écologique et à favoriser la durabilité dans toutes nos actions.

Le critère social est consacré à la manière dont nous traitons nos employés et nos partenaires commerciaux. Il englobe des aspects tels que la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect des droits des travailleurs, la gestion éthique de la chaîne de sous-traitance et l'encouragement d'un dialogue social constructif. Ces points illustrent notre engagement à promouvoir des conditions de travail équitables et à contribuer au développement de nos collaborateurs.

Le critère de gouvernance se rapporte à la manière dont nous structurons et gérons notre organisation. Il évalue l'indépendance de notre conseil d'administration, la structure de notre gestion, et la mise en place d'un comité de vérification des comptes. Ces aspects démontrent notre engagement envers la transparence, l'intégrité et la responsabilité dans la conduite de nos activités.

En somme, ce rapport annuel obligatoire sur les critères ESG est une illustration de notre engagement à rester responsables et transparents envers nos parties prenantes, tout en garantissant que nous continuons à prospérer de manière économiquement viable et socialement responsable.

En tant qu'organisme mutualiste, nous sommes fermement engagés dans la mise en œuvre de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), une notion qui englobe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises pour respecter les principes du développement durable. Ce cadre intègre l'idée fondamentale qu'une entreprise doit non seulement être économiquement viable, mais également avoir un impact positif sur la société et respecter l'environnement. Nous reconnaissons que notre rôle dépasse les seules activités économiques pour englober également des préoccupations sociales et environnementales.

La RSE est un moteur clé de notre stratégie et de notre culture d'entreprise mutualiste. Nous nous efforçons constamment de maintenir et d'améliorer notre performance économique tout en maximisant notre impact positif sur la société. Cela signifie que nous investissons dans le bien-être de nos employés, nous nouons des relations respectueuses et bénéfiques avec nos partenaires et clients, et nous nous efforçons de minimiser notre impact négatif sur l'environnement. En alignant nos activités commerciales sur les principes de la RSE, nous nous assurons que nous contribuons de manière significative au développement durable de la société.

Notre engagement envers la RSE s'étend à notre stratégie d'investissement future. Nous suivrons les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), un mode d'investissement qui vise à concilier performance économique avec impact social et environnemental. L'ISR implique de financer les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable, indépendamment de leur secteur d'activité.

L'ISR est une approche proactive pour influencer la gouvernance et le comportement des acteurs financiers et commerciaux. Il favorise une économie responsable en choisissant d'investir dans des entreprises qui non seulement offrent une rentabilité financière, mais qui démontrent également un engagement envers les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

En adoptant l'ISR, nous serons capables de diriger nos investissements vers des entreprises qui respectent les mêmes valeurs de développement durable que nous. Par conséquent, l'ISR est une autre façon pour nous d'incorporer les principes de la RSE dans nos activités et de soutenir le développement durable dans une perspective plus large.

## 1 CADRE REGLEMENTAIRE

L'impératif du respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement des entreprises est souligné par l'article 173 de la loi du 17 août 2015. Cette loi stipule que les mutuelles et les unions régies par le code de la mutualité doivent mentionner dans leur rapport annuel et mettre à la disposition de leurs souscripteurs une information sur les modalités de prise en compte, dans leur politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance. Cette loi souligne également la nécessité d'informer sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Cette exigence légale s'applique à tous les investisseurs institutionnels, y compris les mutuelles et unions, et souligne l'importance de leur rôle dans la promotion d'une économie durable et respectueuse de l'environnement.

### Initiatives Nationales et Internationales

L'investissement responsable est progressivement encadré par une série d'initiatives nationales ou internationales. Pour la France, il convient de mentionner plusieurs jalons clés :

- La loi NRE (2001) qui oblige les entreprises cotées à publier des informations sur leur Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).
- Le Grenelle de l'Environnement (2012) qui étend cette obligation à certaines entreprises non cotées et oblige les sociétés de gestion d'actifs à communiquer sur leur stratégie de prise en compte des critères ESG dans leur politique d'investissement.
- La loi sur la transition énergétique (2015) qui étend cette obligation aux investisseurs institutionnels.

En tant qu'organisme soumis aux dispositions du Livre II du code de la mutualité, notre organisation est concernée par ces obligations. Le décret d'application précise les catégories d'institutions soumises à l'obligation de reporting, y compris les mutuelles et unions.

### Seuils d'application

Selon le décret, un seuil a été établi :

- Les entités ayant un total de bilan consolidé inférieur à 500 M€ doivent décrire leur démarche générale de prise en compte des critères ESG.
- Celles dont le bilan est supérieur à ce seuil ont des obligations complémentaires concernant les enjeux climatiques.

Notre mutuelle, qui se situe en dessous du seuil fixé de 500 M€, est donc soumise aux obligations générales relatives à l'intégration des critères ESG dans notre politique d'investissement. Ces obligations réglementaires sont au cœur de nos engagements et orientent nos actions en termes de responsabilité sociétale et d'investissement socialement responsable.

## **2 DEVELOPPEMENT**

Notre mutuelle s'engage pleinement dans la transparence et la responsabilité, dans le cadre de l'article 173 de la loi sur la transition énergétique. Cet article, qui étend les obligations de l'article 224 de la Loi Grenelle II, a pour but de mobiliser les institutions comme la nôtre pour une prise en compte approfondie des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans leurs actions.

La politique d'investissement que nous adoptons est prudente et rigoureusement encadrée. Elle est guidée par une politique générale établie par notre conseil d'administration et régulièrement examinée par notre commission financière. Dans le cadre de cette politique, nous envisageons l'Investissement Socialement Responsable (ISR) comme un outil essentiel. L'ISR va au-delà de l'analyse des seuls critères financiers en prenant également en compte les performances des entreprises en matière d'Environnement, de pratiques Sociales et de Gouvernance (ESG).

Nous reconnaissons toutefois les défis associés à la mise en œuvre de l'ISR. De nombreuses offres de placement ISR existent, mais elles peuvent souvent être incohérentes et les critères ESG sont difficilement comparables d'une offre à l'autre. Nous notons également un manque d'harmonisation des critères ESG. Cette absence de critères communs peut constituer un obstacle pour les investissements potentiels et souligne le besoin d'améliorer l'information et la mesure des critères ESG pour les rendre réellement utiles.

Cependant, nous nous engageons à rester prudente et à éviter les placements spéculatifs, privilégiant ainsi l'économie réelle et le secteur de l'économie sociale.

Dans le cadre de nos placements obligataires, nous cherchons à évaluer l'engagement des émetteurs en matière d'ESG. Notre objectif est d'identifier ceux qui contribuent de manière positive à un développement durable et d'éliminer ceux qui représentent un risque financier et un risque d'image pour notre mutuelle.

Nous avons fait le choix de nous orienter vers des supports obligataires émis par la république française, laquelle a aussi placé la responsabilité sociétale au centre de ses procurations.

Nous envisageons de compléter ces approches par des stratégies de gestion privilégiant les entreprises répondant aux enjeux du développement durable, ou qui sont alignées sur des thèmes sociaux, environnementaux ou des valeurs en adéquation avec celles de notre mutuelle.

En reconnaissant les limites actuelles de la notation ESG, nous cherchons à développer notre approche ESG de manière pragmatique : nous envisageons une extension progressive du périmètre concerné, ainsi qu'une analyse approfondie de l'évolution des notations dans le temps.

## **3 MISE EN OEUVRE**

Ancrée dans nos valeurs de solidarité et notre éthique organisationnelle, notre politique de placement se fonde sur la conviction que les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) jouent un rôle crucial dans la performance à long terme de nos investissements. En accordant une importance particulière à ces critères, nous participons activement au développement d'une économie équilibrée et responsable.

Nous sommes engagés à incorporer de manière progressive ces critères ESG dans l'ensemble de notre portefeuille d'investissements. Cela implique un examen minutieux de ces critères lors de la sélection de nos partenaires et des titres dans lesquels nous investissons. Il convient de noter que notre mutuelle n'a pas pour vocation d'utiliser des outils spéculatifs. Au contraire, notre aspiration est de soutenir l'économie réelle.

Nos placements sont structurés par catégorie d'actifs, nous permettant ainsi de diversifier les risques selon le type de support et de contrepartie. Pour chacun de nos investissements, une attention particulière est portée au respect des critères ESG. De plus, notre stratégie d'investissement est conçue pour limiter notre exposition à un risque modéré.

Nos investissements immobiliers sont effectués dans des bien ayant été conçus autour de valeur d'écoresponsabilité.

En plus de cela, nous avons fait le choix stratégique d'éviter les investissements dans des secteurs qui nuisent à l'environnement ou qui sont considérés comme non éthiques. C'est ainsi que nous exprimons notre engagement envers une économie durable et responsable. Cette démarche nous permet d'assurer que nos investissements reflètent nos valeurs fondamentales et contribuent à la création d'un avenir plus durable et équitable pour tous.

La mutuelle ne s'expose qu'à un risque très modéré.

#### **4 INDICATEURS**

Dans notre engagement pour une meilleure performance ESG, nous avons identifié la nécessité de mesurer et de rendre compte de nos progrès de manière plus systématique et structurée. À ce jour, nous avons certes pris des mesures ponctuelles dans les domaines environnemental, social et de gouvernance, mais nous reconnaissons que notre approche doit être améliorée, mieux définie et plus intégrée.

Nous n'avons pas encore mis en place des indicateurs de performance ESG spécifiques pour évaluer notre performance actuelle. Nous nous engageons cependant à identifier et mettre en œuvre de tels indicateurs, qui pourraient inclure des mesures telles que l'efficacité énergétique, le taux de satisfaction des employés ou l'indépendance du conseil d'administration. Ces indicateurs nous permettront d'établir une référence pour évaluer notre progression future et pour nous comparer aux meilleures pratiques de l'industrie.

Nous nous trouvons donc à une étape cruciale de notre parcours ESG, où nous avons l'opportunité de renforcer notre engagement et notre formalisation dans ces domaines. Nous sommes déterminés à saisir cette opportunité et à progresser vers une intégration plus complète des critères ESG dans nos opérations et nos décisions d'investissement.

#### **5 PLANS D'AMELIORATION ET STRATEGIE**

Nos actions actuelles en matière d'ESG, bien que significatives, ne représentent que le début de notre engagement envers une pratique plus responsable et durable. Nous sommes conscients que notre mutuelle doit encore faire des progrès en matière de prise en compte des critères ESG dans sa stratégie d'investissement. Notre ambition est de développer une politique d'investissement qui prend en compte, de manière plus systématique, les enjeux liés à l'environnement, au social et à la gouvernance.

Pour réaliser cette ambition, nous envisageons d'améliorer notre processus de sélection des investissements pour qu'il intègre plus explicitement les critères ESG. Cela impliquera le développement de nouvelles méthodes d'évaluation et d'analyse qui nous permettront de mieux apprécier la performance ESG des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Nous sommes également conscients de la nécessité de renforcer la transparence de notre approche ESG. Pour ce faire, nous nous engageons à communiquer de manière plus détaillée et plus régulière sur notre performance ESG, en rendant compte de nos progrès par rapport aux objectifs que nous nous fixons.

#### **6 ENGAGEMENT A LONG TERME**

Notre engagement en matière d'ESG n'est pas un choix passager ou une réponse à une tendance temporaire. C'est un engagement à long terme, qui reflète nos valeurs fondamentales de solidarité et de responsabilité. Nous sommes convaincus que l'intégration des critères ESG dans nos activités est essentielle pour notre succès durable et pour notre capacité à créer une valeur significative pour nos membres et pour la société dans son ensemble.

Il est clair pour nous que cet engagement nécessite un effort continu, un apprentissage constant et une volonté d'amélioration constante. Nous sommes déterminés à faire cet effort et à embrasser cet apprentissage, pour devenir non seulement une meilleure mutuelle, mais aussi un acteur plus responsable et plus durable.

## **7 CONCLUSION**

En conclusion, bien que nous soyons encore en début de parcours en matière d'ESG, nous sommes fermement engagés à améliorer notre performance dans ces domaines. Nous savons que nous avons du travail à faire, mais nous sommes confiants dans notre capacité à faire de réels progrès.

Cet engagement pour un avenir plus durable n'est pas seulement le bon choix sur le plan éthique, il est également essentiel pour garantir la pérennité et la résilience de notre mutuelle. C'est avec cette vision à long terme et cet engagement indéfectible que nous entamons notre parcours vers une meilleure intégration des critères ESG dans nos activités.